

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

3 février 2016

Date d'affichage :

16 février 2016

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160209-DELIB160218-DE
Date de télétransmission : 15/02/2016
Date de réception préfecture : 15/02/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 18

OBJET : Rue Saint Yvoine : échange de terrains

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 26 janvier 2016

Par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2015 la Ville de Riom a pris acte de l'acquisition par la procédure des biens sans maître des parcelles AI n° 338 et AI n° 339, rue Saint Yvoine.

La parcelle AI n° 339 a été incorporée de fait au domaine public.

La parcelle AI n° 338 de 185 m² a été découpée et une partie, soit la parcelle AI n° 493 de 45 m² sur laquelle empiète la propriété bâtie de Monsieur LUBIN, riverain, va lui être vendue.

Monsieur LUBIN de son côté cédera à la Commune, la parcelle AI n° 341 de 9 m² située sur le domaine public, à l'angle de la rue Saint Yvoine et de l'avenue de Paris.

Ces terrains sont estimés à 20 € le m² par les services fiscaux.

Il a été convenu de procéder par voie d'échange. La soulte versée par Monsieur LUBIN à la Ville de Riom sera de 720 €, les frais notariés seront partagés par moitié.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la Commune à échanger la parcelle AI n° 493 de 45 m², évaluée à 900 €, située rue Saint Yvoine, contre la parcelle AI n° 341 de 9 m², propriété de Monsieur LUBIN évaluée à 180 €, située à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue Saint Yvoine,
- autoriser le Maire ou son Représentant à signer tous actes afférents à cet échange.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL